

Trop de dossiers criminels en attente dans les juridictions... à qui la faute ?

écrit par Maxime | 10 janvier 2025



Un haut magistrat du ministère public (procureur général)

s'inquiète du délai de traitement des affaires criminelles en France.

<https://www.ladepeche.fr/2025/01/09/nous-allons-dans-le-mur-le-cri-dalerte-du-procureur-general-remi-heitz-face-a-lexplosion-des-delais-dans-les-affaires-criminelles-12434836.php>

Fort bien, mais à qui la faute ?

La « Justice » gagnerait sans doute du temps si elle débarrassait ses prétoires d'affaires illégitimes, de procès politiques, d'accusations évidemment mal fondées qui n'ont que des motifs revanchards. N'a-t-on pas eu suffisamment le récit des procès ubuesques subis par Christine Tasin et d'autres patriotes ? Que fait encore Marine le Pen devant un tribunal, actuellement ?

Certes, ce ne sont pas des affaires criminelles, mais délictuelles. Toujours est-il que tout a un coût, tant pour la personne poursuivie (sauf si c'est une racaille ayant droit aux aides en tous genres) que pour l'administration. **Des procureurs n'ont-ils pas une part de responsabilité dans ces dérives, quand ils s'encombrent d'affaires stupides, absurdes... ?**

S'agissant de l'explosion des crimes, dès lors que la France est une « auberge espagnole » qui n'a plus que trois murs, tout un tas d'indésirables se précipitant dans la place béante laissée par le quatrième abattu de longue date, comment s'étonner des conséquences des causes qu'ont chéries les magistrats d'extrême-gauche, de gauche, du centre et de la droite prétendument républicaine ?

Ils ont voulu la libre circulation des personnes, ils l'ont eue.

Quant au traitement des dossiers, si je n'ai jamais travaillé dans un tribunal, en revanche je suis toujours estomaqué d'apprendre le nombre de pages d'un dossier pénal.

Pour une main aux fesses posée un jour par un homme un peu trop entreprenant sur le postérieur d'une femme, on se retrouve avec un dossier de 10.000 pages...

Pour avoir travaillé sur une thèse en droit, je sais qu'il faut bien souvent 4 à 5 ans pour accoucher d'un pavé de 600 pages. Alors je m'étonne que des affaires où il n'y a pas à débattre infiniment (typiquement le viol d'une jeune fille par un clandestin sous OQTF dans un buisson) puissent nourrir un dossier de 10.000 pages.

Le dossier Jubillar fait 15 000 pages, alors qu'on n'a aucune trace, aucune idée d'où est Delphine, supposée victime d'un supposé « féminicide », peut-être partie bien loin refaire sa vie sous une fausse identité, ce qui n'est pas compliqué à notre époque où l'on peut disparaître avec une grande facilité.

<https://www.ladepeche.fr/2023/05/21/dossier-disparition-de-delphine-jubillar-une-affaire-sans-corps-ni-aveux-et-un-proces-attendu-pour-2024-11202686.php>

Le mari est en détention depuis juin 2021 alors qu'aucun cadavre n'a été trouvé !

Est-ce bien raisonnable ?

Je suis également très surpris du caractère inquisitoire du déroulement des procédures, où l'on interroge les prévenus sur tout un tas de détails de leur vie qui n'ont pas de rapport direct avec l'affaire.

Sous couvert d'exploration du psychisme du prévenu, qui ne devrait regarder que lui, on assiste à un grand déballage, comme pour appâter le public le plus voyeur et désireux de

fables, de détails croustillants.

La Justice ne devrait-elle pas aller à l'essentiel et laisser ces éléments superflus aux téléfilms les plus niais de TF1 ?

Une justice plus efficace susciterait aussi, je crois, moins de vocations de la part des délinquants. Pour certains, tuer leur permet d'accéder à la célébrité et la reconnaissance de leur communauté. Le crime passionnel met encore en lumière la souffrance de celui qui se sentait abandonné et lui permet une « catharsis » sans commune mesure par la révélation au grand jour, à la France entière, du résultat de son mal-être. Evitons de mettre ces gens sous les projecteurs, afin de les dissuader de commettre le pire.

On gagnerait du temps, et de l'argent, avec moins de délinquants issus de l'immigration ne parlant pas notre langue, ce qui nécessite de recourir à un interprète.

On gagnerait du temps, et de l'argent, en cessant de trouver des excuses psychologiques (ou prétendument psychiatriques) aux délinquants, ce qui suppose de recourir aux services d'experts dans ce domaine qui se contredisent et deviennent juges à la place des juges...

Oui, il existe beaucoup de façon de gagner du temps et de permettre un jugement dans un délai raisonnable permettant l'exécution réelle et effective des peines !

« Nous allons dans le mur » : le cri d'alerte du procureur général Rémi Heitz face à l'explosion des délais dans les affaires criminelles

La justice va « dans le mur » en ce qui concerne le jugement des dossiers criminels, qui s'entassent par manque de moyens notamment,

a alerté ce jeudi 9 janvier le procureur général près la Cour de cassation, Rémy Heitz, considéré comme le plus haut représentant du ministère public.

La situation est devenue plus que critique. Ce jeudi 9 janvier, le procureur général près la Cour de cassation, Rémy Heitz, a estimé que la justice française faisait face à une explosion dangereuse des délais dans le traitement des affaires criminelles. « Nous allons dans le mur, il faut le dire très clairement, s'agissant du jugement des dossiers criminels », a déclaré le plus haut représentant du ministère public sur franceinfo, à la veille de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation.

Selon Rémy Heitz, 4 000 affaires sont « en attente d'être jugées par des juridictions criminelles » (cours d'assises, cours criminelles départementales) en France, contre « 2 000 il y a cinq ans ». « Nous avons un engorgement, une forme d'embolie dont il faut sortir » et « les moyens ne suffiront pas », a-t-il estimé, invitant à réfléchir aussi aux « méthodes » et « procédures » pour juger dans des délais « raisonnables » et « décents ».

Outre l'importance des chiffres, il y a le danger concret qu'ils représentent sur le quotidien des Français, car « si les affaires ne peuvent pas être jugées dans les délais, il peut y avoir des remises en liberté », notamment « de personnes présentant des profils dangereux », a rappelé le haut magistrat.

Sur la question des moyens, « il faut absolument qu'on ait un budget » 2025 permettant les recrutements prévus dans la loi de programmation adoptée en octobre 2023, a souligné Rémy Heitz. Ce texte, destiné à renforcer le budget d'un ministère régalien historiquement considéré comme un parent pauvre de l'État, prévoit la création de 1 500 postes de magistrats, 1 800 greffiers ou personnels de greffe et 1 100 attachés de justice.

Le précédent garde des Sceaux, Didier Migaud, « avait obtenu des avancées par rapport au coup de rabet qui avait été initialement prévu », a rappelé le procureur général, « certain de (la) très

ferme volonté » du nouveau ministre de la Justice Gérald Darmanin « pour aller encore plus loin ».

Le plus haut procureur de France s'est aussi dit favorable à la création d'un parquet national dédié à la criminalité organisée, pour mieux traiter des affaires de « haute complexité ». Il s'agit d'un « besoin urgent », a-t-il estimé, jugeant « important que nous avancions rapidement ». « Nous avons une vraie difficulté en termes de lutte contre le narcotrafic, qui est vraiment de nature à déstabiliser notre État et à mettre en cause notre sécurité nationale, avec des risques de corruption à différents niveaux qui sont très élevés », a fait valoir Rémy Heitz.

<https://www.ladepeche.fr/2025/01/09/nous-allons-dans-le-mur-l-e-cri-dalerte-du-procureur-general-remi-heitz-face-a-l-explosion-des-delais-dans-les-affaires-criminelles-12434836.php>